

# Les 20 propositions du Cese pour une véritable politique de santé-environnement

Le Conseil économique social et environnemental liste les obstacles à une réelle politique de santé-environnement en France. Et appelle à la mise en œuvre de 20 propositions, dont une approche transversale et une nouvelle source de financements.

[Actu-Environnement.com](https://www.actu-environnement.com) // [Risques](#) | 25 mai 2022 | [Dorothee Laperche](#)  
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/cese-20-propositions-politique-sante-environnement-39716.php4#xtor=ES-6>

« Une [étude internationale](#) montre que 9 millions de personnes meurent du fait de la pollution, soit trois fois plus que les morts cumulés du Sida, de la tuberculose et du paludisme, mais un chiffre également supérieur aux 5,5 millions de morts déclarés à l'Organisation mondiale de la santé pour le Covid-19 », a pointé Thierry Beaudet, le président du Conseil économique social et environnemental (Cese), lors de la présentation de l'avis « Pour une politique publique nationale de santé-environnement au cœur des territoires ».

Malgré la difficulté de le mettre en évidence, le lien entre la pollution et la dégradation de la santé est désormais identifié. « *Les progrès dans la génétique ont permis de quantifier son rôle dans le déclenchement des maladies*, a souligné Rémy Slama, épidémiologiste, directeur de recherche à l'Inserm, en ouverture de la présentation. *Pour des maladies comme l'obésité ou le cancer du sein, la génétique contribue, mais est loin d'être le déterminant majeur... Ce qui laisse, en négatif, une large part pour d'autres facteurs.* » Ainsi, pour le cancer du sein, les facteurs de risques peuvent être environnementaux, telle qu'une exposition à des produits chimiques comme le bisphénol A, les PCB ou encore la pollution atmosphérique.

Le financement de la question santé-environnement n'est proportionné ni aux besoins ni à l'importance des enjeux  
Cese

L'action des pouvoirs publics en la matière est souvent pointée du doigt car considérée comme trop sectorielle, fragmentée et surtout sous-financée. La troisième assemblée constitutionnelle de la République s'est donc penchée sur les obstacles à la mise en œuvre d'une réelle politique de santé-environnement, mais également les leviers à mettre en œuvre. Elle a ainsi identifié trois axes d'amélioration déclinés en vingt propositions, qui font écho à des recommandations de précédents [rapports parlementaires](#).

## Améliorer le lien entre connaissance et décision

Tout d'abord, le Cese estime qu'il faut consolider et réorganiser les relations entre les connaissances et la décision. Car, selon lui, aujourd'hui, les prises de décisions pour réduire les impacts sur la santé sont trop lentes. Et les risques sous-évalués. « *Les difficultés d'accès à l'information pourraient faire croire à l'absence de problème et induire un sentiment de sécurité*, illustre l'Anses dans l'avis du Cese. *Mais elles traduisent avant tout des obstacles dans la mise en œuvre des études, l'absence de cadre institutionnel ou de support de recherche pour un recueil systématique ou ciblé de ces données d'exposition.* » Le Cese appelle notamment à développer un « [vivier d'experts indépendants](#) », mais également au lancement d'un programme prioritaire de recherche décloisonné en santé-environnement, qui assure un financement à la hauteur des besoins.

Autre proposition à noter : l'adoption d'une nouvelle gestion des risques. Le Cese met, en effet, l'accent sur le déséquilibre entre les 500 substances chimiques bien caractérisées en termes d'exposition et de danger sur le plan européen et les 100 000 mises sur le [marché](#). « *La question est sensible, mais incontournable*, a pointé Angéline Barth, représentant les salariés CGT au Cese et corapporteuse de l'avis. *L'évaluation des risques repose aujourd'hui sur une approche substance par usage et donc substance par substance, c'est inadapté : cela ne permet pas d'envisager la conséquence des expositions d'un point de vue global.* » Pour le Cese, l'approche devrait être fondée sur le [principe de précaution](#) avec une gestion par classe de danger, dans l'esprit de la nouvelle [stratégie sur les produits chimiques](#) d'octobre 2020 de la Commission européenne. Il souhaite également que soient accélérés les efforts de croisement entre les données de santé et les données environnementales.

## **Un objectif central et transversal des politiques publiques**

Le Cese rappelle le besoin de sensibilisation et de formation des professionnels du secteur médical, mais également, de façon plus large, des corps de métiers concernés par les interactions santé-environnement : architectes, ingénieurs, vétérinaires, etc. Il réaffirme également la nécessité d'une approche transversale de la question. Et pour cela, appelle à l'adoption d'une loi d'orientation spécifique. Celle-ci définirait cette notion, son périmètre, ses objectifs, organiserait sa gouvernance et fixerait les grands principes de son financement. Pour dépasser l'approche en silos, un délégué interministériel placé auprès du Premier ministre serait chargé de la mise en œuvre de la [stratégie en matière de santé-environnement](#). Le suivi devrait notamment s'appuyer sur l'espérance de vie en bonne santé et les effets sur la pauvreté. Par ailleurs, selon le Cese, le [groupe santé-environnement](#), chargé du suivi des actions du plan national santé-environnement, doit évoluer vers une instance de concertation dotée de moyens humains et financiers suffisants.

L'assemblée a également relancé le débat sur le financement des politiques de santé-environnement. « *Le financement de la question santé-environnement n'est proportionné ni aux besoins ni à l'importance des enjeux* », a-t-elle souligné. Elle propose d'ouvrir la réflexion sur la possibilité d'une ressource propre à travers une taxation des activités ayant un impact négatif sur la santé et sur les écosystèmes. Le produit serait affecté à la réduction de la pollution, au financement des pratiques vertueuses, mais également à la compensation de ses effets inégalitaires en ciblant les personnes les plus vulnérables. Un point qui a crispé certains groupes et amené, par exemple, le groupe des entreprises, celui des agriculteurs ou celui des sociétés coopératives, à voter contre l'avis et au groupe des artisans et professions libérales à s'abstenir.

Pour permettre l'effectivité d'un droit à un environnement sain, le Cese propose aussi la création d'une autorité administrative indépendante, sur le modèle du défenseur des droits, qui serait affectée à la lutte contre les atteintes à ce droit.

## **Donner un plus grand pouvoir d'action aux collectivités et aux citoyens**

« *Les collectivités ont un rôle fondamental*, a estimé Agnès Popelin-Desplanches, membre du groupe environnement et nature, corapporteuse de l'avis. *Certaines agissent déjà, comme l'établissement public territorial Plaine commune, Lorient ou encore Valence. Il faut le consacrer dans les textes, par exemple dans le Code des collectivités territoriales.* »

Le Cese vise également une consolidation des plans régionaux de santé-environnement, un renforcement des moyens des agences régionales de santé (ARS) et des missions interservices de l'eau et de la nature (Misen) et, enfin, une plus grande association des habitants à l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment en intégrant les conséquences en matière de santé-environnement lors de projets de planification ou d'aménagement.

La troisième assemblée constitutionnelle a adopté l'avis, le mercredi 24 mai, avec 117 voix pour, 30 contre et 7 abstentions pour 154 votants. Elle appelle désormais le nouveau gouvernement à faire de la santé-environnement une priorité politique.

© Tous droits réservés Actu-Environnement *Reproduction interdite sauf [accord de l'Éditeur](#) ou [établissement d'un lien préformaté](#) [39716] / [utilisation du flux d'actualité](#).*